

Des habitats remarquables : les récifs d'hermelles



Un habitat unique en Europe, mais fragile :

Vous avez peut-être aperçu sur l'estran de la baie du Mont-Saint-Michel des structures de sable ressemblant à s'y méprendre avec des rochers. Pourtant, ces bio-constructions fournissent de vie.

À l'origine de ces récifs, des petits vers de 3-4 cm, appelés hermelles, qui érigent des tubes de sable comme de vrais petits maçons. Leur fonctionnalité dans l'écosystème s'apparente aux barrières de corail. D'ailleurs, ce n'est pas pour rien qu'on les appelle "les coraux du nord".

En effet, les hermelles structurent fortement l'estran sablo-vaseux de la baie du Mont-Saint-Michel :

- elles favorisent ainsi la sédimentation,
- participent à la filtration des particules dans l'eau,
- créent un véritable îlot de biodiversité par la création d'une multitude d'habitats (supports, fissures, galeries ...)

Le saviez-vous ?
Les récifs d'hermelles de la baie du Mont-Saint-Michel multiplient par 5 la biodiversité.

Les bons gestes à adopter :

- Les récifs d'hermelles sont très fragiles. Voici des gestes simples à adopter en séance de pêche à pied, très précieux pour préserver cet écosystème et les ressources marines aux alentours :
- Empruntez les zones sableuses et vaseuses, pour contourner cet habitat.
 - Écartez-vous d'au moins 1 mètre des récifs pour pêcher les bivalves fousisseurs (palourdes, coques, ...).
 - Ramassez uniquement les bivalves non fousisseurs tombés sur le sable (huîtres et moules).



Réglementation de la coquille Saint-Jacques en baie de Seine

Le cas particulier de la Saint-Jacques :

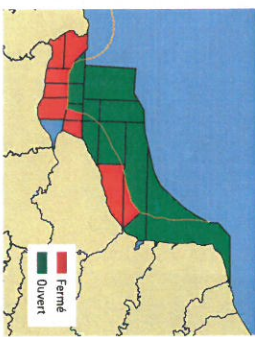
En France, les gisements de coquilles Saint-Jacques ont souvent des réglementations spécifiques, régies par la pêche professionnelle. C'est le cas dans la baie de Seine.

Comment interpréter la réglementation :

- L'ouverture de la coquille Saint-Jacques s'étend du 01/10 au 15/05, uniquement sur la côte ouest de la Manche.

- En baie de Seine, les périodes autorisées sont soumises au régime des professionnels.

Il faut donc se rapporter aux arrêtés d'ouverture et de fermeture déposés par la DIRM. En voici un exemple :



Pourquoi une réglementation par secteur ?

La baie de Seine est soumise à des contrôles sanitaires stricts, liés à une qualité d'eau pouvant impacter les gisements de coquillages. Des contrôles sont effectués en amont, nécessaires avant d'autoriser la pêche.

Contacts utiles

Pour toute information complémentaire, contactez la DDTM du département concerné ou :

14 : B. POTEL et J-Y JEGOUREL
CPIE vallée de l'Orne
Maison de la Nature et de l'Estuaire
02 31 78 71 06
www.pecheapied-calvados.com

50 : M. SPAGNOL
Association AVRIL
(partenariat APP2R)
App2r.org
02 33 19 00 35

50 : D. LECOEUR
CPIE du Cotentin
02 33 46 37 06
www.ppiecotentin.com/litoral



www.pecheapied-loisir.fr

Conception : Yann Souche/Office français de la biodiversité/Life Marha d'après la charte graphique du projet Life Pêche à pied de loisir - Mars 2021. **Ne pas jeter dans la nature, merci !**
Photographies : o M. Spagnol / Association Avril ; T. Guyot / LIENSs ; P. Watremez, V. Jarousseau, A. Gravante, S. Pianalto, D. Abellard/Office français de la biodiversité ; Life Pêche à pied de loisir

Pêcher intelligent, pêcher durablement

Pêche à pied DE LOISIR CONSEILS PRATIQUES

Logos: morha marine habitats, OFB Office français de la biodiversité, eau Seine NORMANDIE, PRÉFET DE LA MANCHE, LA MANCHE NORMANDIE, Pêche à pied DE LOISIR, LIFE, NATURA 2000.

Principales espèces pêchées

	MANCHE (50)		CALVADOS (14)	
	Période de pêche	Limite journalière	Période de pêche	Limite journalière
1	Amande de mer	4* 12	Toute l'année**	5 kg/pers. II
2	Araignée de mer	15/10 au 1/9	Toute l'année	II
3	Bigorneau	Toute l'année	Toute l'année	5 kg/pers. II
4	Bouquet	5 litres	1/7 au 28/2	II
5	Bulot/Buccin	4,5 2,7	Toute l'année	5 kg/pers. 5 kg/pers. 5 kg/pers.
6	Coque	1/7 au 1/3 exclu Chaussey : 1/8 au 1/3 exclu	Toute l'année**	5 kg/pers. 5 kg/pers.
7	Coquille St-Jacques	1/2 au 31/12	1/10 au 1/4/5*	5 kg/pers. 5 kg/pers.
8	Couteau	10	Toute l'année	5 kg/pers.
9	Crévette grise	Toute l'année	Toute l'année	II
10	Étrille	3	Toute l'année	II
11	Homard	6,5	Toute l'année	II
12	Huître creuse	8,7	Toute l'année	II
13	Huître plate	5	1/9 au 30/4	5 kg/pers.
14	Moule	6	1/9 au 30/4	5 kg/pers.
15	Ormeau	4	Toute l'année	5 kg/pers.
16	Palourde	9	Toute l'année***	5 kg/pers.
17	Palourde bleu / Coquille bleue	4	Toute l'année	5 kg/pers.
18	Pratre	4	Toute l'année	5 kg/pers.
19	Spisule	4,3	Toute l'année**	5 kg/pers.
20	Telline	2,8	Toute l'année**	5 kg/pers.
21	Tourteau	2,5	Toute l'année**	5 kg/pers.
22	Tourteau	1,4	Toute l'année	5 kg/pers.

* taille conseillée

** Entre Merville-France-Ville et Cabourg (zone classée 14-031), la pêche aux coquillages jousseurs est ouverte du vendredi au lundi + les jours fériés + tous les jours de juillet et août. Selon la réglementation en vigueur au 15/1/2018

*** Il est interdit de pêcher la moule sur le secteur de Villerville de façon permanente et Port en Bessin est soumis à ouverture par arrêté préfectoral. Géfosse-Fonenoisy: le secteur est fermé à la pêche à pied de loisir depuis novembre 2020, pour la coque blanche.

II: consommation familiale

La pêche à pied est aussi un métier :

Sur l'estran, l'élevage des coquillages fait vivre les conchyliculteurs et leurs familles, respectez les activités de cultures marines. La pêche dans les concessions de cultures marines est réglementée, renseignez-vous !

50 : 24 cm - Toute l'année
14 : 25 cm - Toute l'année



Informations Valables en Manche et Calvados

Arrêté ministériel du 29/01/2013
Arrêté préfectoral Manche du 22/02/2021
Arrêté préfectoral Calvados n°129/2015